



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2015

À une séance extraordinaire tenue le 19 octobre 2015 à 19 h, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste qu'aucune personne n'est présente dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

ÉTUDE :

4. Octroi du contrat pour la réfection de la toiture de l'hôtel de ville
 5. Autorisation pour appel d'offres - Réfection de la rue des Cormiers
 6. Période de questions
 7. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
 8. Clôture de la séance extraordinaire
-

16703-10-2015
point no 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 octobre 2015 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16704-10-2015
point no 3

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité



16705-10-2015
point no 4

OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE des appels d'offres ont été demandés pour la réfection de la toiture de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE 5 soumissions ont été reçues, soit :

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES
Toitures des 2 Rives	50 068.16 \$
Les Entreprises J. Chabot inc.	51 163.88 \$
Toitures Jules Chabot inc.	56 337.75 \$
Toitures Falardeau inc.	58 407.30 \$
Toitures Quatre-Saisons inc.	63 006.30 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Toitures des 2 Rives, au montant de 50 068.16 \$ taxes incluses.

Les travaux supplémentaires seront payés par le propriétaire à l'entrepreneur selon les termes suivants :

Temps main-d'œuvre : 65 \$ de l'heure + 10 % (administration et profits)

Matériaux : Prix courant + 10 % (administration et profits)

La facturation de tout supplément devra se faire selon les données qui seront compilées sur le formulaire « Relevé de travail fait à tarif unitaire ». Le formulaire sera rempli par le surveillant des travaux en collaboration avec le contremaître du chantier et une copie signée lui sera remise sur le chantier.

Adopté à l'unanimité.

16706-10-2015
point no 5

AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES - RÉFECTION DE LA RUE DES CORMIERS

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour effectuer les travaux de réfection sur la rue des Cormiers;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres sur invitations, en ce qui a trait aux travaux de réfection de la rue des Cormiers.

Adopté à l'unanimité

16707-10-2015
point no 7

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 19 octobre 2015 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité



16708-10-2015
point no 8

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 19 octobre 2015, à 19 h 08.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/secrétaire
